

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

REUNION PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 26 janvier 2012 ouverte.

Je voudrais excuser l'arrivée tardive de Monsieur le Gouverneur. Je passe la parole aux Chefs de Groupe pour les excuses.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Mesdames MAUER et SEPULVEDA

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme LAURENT arrivera avec quelques retards.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Nous sommes au complet.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Je voudrais excuser Mme WATHELET

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire**

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012**III.- Ordre du jour actualisé****IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2011.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 22 décembre 2011.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial**Document 10-11/105 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste ECOLO pour le district d'Eupen - Arrondissement de VERIERS - en remplacement de Mme Marlène BONGARTZ-KAUT, démissionnaire**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour. Je souligne la présence de Mme Marlène BONGARTZ-KAUT aujourd'hui parmi nous.

Mesdames, Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial appelé à siéger en remplacement de Mme Marlène BONGARTZ-KAUT, démissionnaire, de la liste ECOLO de l'Arrondissement de Verviers, district d'Eupen.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers, qui sera composée de 7 membres, conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I. La Commission est composée de M. Michel LEMMENS, M. Jean-Claude JADOT, M. Gérard GEORGES, Mme Ann CHEVALIER, Mme Valérie BURLET, Mme Chantal GARROY-GALERE et Mme Mélanie GOFFIN.

Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

* * *

Après cette interruption de séance, nous allons reprendre nos travaux. J'invite le rapporteur Mme Chantal GARROY à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Verviers. Vous avez la parole Madame la Conseillère.

Mme GARROY (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseil provincial suppléant de l'Arrondissement de Verviers à savoir Monsieur Roger HUPPERMANS, 5^{ème} suppléant de la liste ECOLO du district d'Eupen, appelé à siéger en remplacement de Mme BONGARTZ-KAUT, démissionnaire.

Par courrier daté du 10 janvier 2012, Monsieur Roger HUPPERMANS notifie à Mme la Présidente du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale d'Eupen, datée du 13 janvier 2012 attestant que Monsieur Roger HUPPERMANS réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, c'est-à-dire l'article L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le décret du 1^{er} juin 2006 modifiant le livre Ier de la 4^{ème} partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et l'article L2212-74 tel que modifié par le décret du 8 décembre 2005.

Madame la Présidente, je vous propose d'accepter Monsieur HUPPERMANS comme la Commission l'a accepté à l'unanimité, donc par 8 voix « pour ».

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Vous avez entendu la conclusion du rapport de la Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, Monsieur Roger HUPPERMANS, issu du district d'Eupen, en remplacement de Mme BONGARTZ-KAUT. Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

A l'unanimité, je vous remercie.

Je rappelle à M. Roger HUPPERMANS que, pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la Communauté germanophone avec voix consultative, il doit prêter le serment constitutionnel uniquement ou en premier lieu en langue allemande

J'invite maintenant Monsieur Roger HUPPERMANS à prêter serment.

M. HUPPERMANS (de son banc).- « Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und des Gesetzen des Belgischen Volkes », « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Je vous souhaite vraiment la bienvenue dans notre Assemblée et je remercie encore une fois Mme BONGARTZ qui était présente parmi nous pour nous dire au revoir.

VI.- Communication de Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers.

Vous trouverez sur vos bancs un courrier de Mme la Greffière provinciale concernant l'obligation légale de déposer une liste de mandats, fonctions et professions ainsi qu'une déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes, pour le 31 mars au plus tard. J'attire votre attention sur le fait qu'en tant que Conseiller(ère) vous n'êtes pas en tant que tel assujetti à cette législation mais que vous exercez, peut être, un autre mandat pour lequel vous êtes assujetti à la loi comme celui de Bourgmestre, Echevin, Administration d'Intercommunale ou Président de CPAS.

Vous avez également l'ordre du jour qui est actualisé.

VII.- Communication du Collège provincial relative au Statut des Députés provinciaux

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012**Document 11-12/114 : Communication du Collège provincial relative au Statut des Députés provinciaux**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour. Un exemplaire est sur votre banc et je cède la parole à Monsieur le Député - Président André GILLES. Vous avez la parole Monsieur le Président.

M. André GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Comme vous savez, dans le contexte difficile que traverse la Belgique aujourd'hui, les Parlementaires Fédéraux, Communautaires et Régionaux sont dans la foulée du Gouvernement fédéral lui-même, occupés à revoir leur statut pécuniaire de manière à participer à l'effort collectif qui est demandé à la population belge.

Comme vous le savez, les Députés provinciaux, comme vous le savez ou comme vous l'ignorez et alors, je vous en informe, les Députés provinciaux bénéficient d'un statut identique à celui de Sénateur en ce qu'ils reçoivent un traitement dont le montant est égal au montant de l'indemnité de Sénateur, excepté sur le plan social, les indemnités sont plus favorables au Sénat mais je n'entre pas dans ce détail, et donc ce principe étant consacré par l'article L2212-45 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il va dès lors de soi que toute modification qui sera apportée à l'indemnité sénatoriale affectera immédiatement et dans les mêmes proportions le traitement des Députés provinciaux. Cela va peut être de soi mais nous préférons le dire nous-mêmes sans plus attendre et sans même attendre que le législateur ait arrêté définitivement ces dispositions et en ce comprises les modalités pour y attendre.

Donc, au-delà de ce constat, le Collège provincial tient à préciser que c'est dans un esprit de solidarité bien compris qu'il fera application de ces réformes. La participation à l'effort collectif s'imposant comme un devoir citoyen dans le chef de ses membres.

Voilà, une petite communication qu'il nous paraissait collectivement devoir être faite aux membres du Conseil afin que nul n'en ignore. Merci Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député - Président.

VIII.- Questions d'actualité.

Document 11-12/A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur la sensibilisation des jeunes à la qualité de l'environnement sonore.

Document 11-12/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial sur les nouvelles recommandations du KCR (Centre Fédéral d'Expertise des soins de santé) par rapport au dépistage du cancer du sein, quelles adaptations prévues par les services provinciaux ?

Mme LA PRESIDENTE.- Trois points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Deux concernent Monsieur le Député PIRE donc je me permets de les regrouper pour votre réponse. Mme BINET, vous voulez venir à la tribune ?

Mme BINET, Conseillère provinciale (de son banc).- Je m'en réfère à la question écrite.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur BASTIN, vous venez à la tribune ? Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. BASTIN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Député-Vice-Président, je sais à quel point vous appréciez que je vous interpelle sur cette thématique. En date du 10 janvier 2012, le KCE (Centre Fédéral d'Expertise des soins de santé) sortait un nouveau rapport sur le dépistage du cancer du sein.

Pour rappel, lors du précédent rapport en 2012, le KCE n'avait pas jugé pertinent de recommander le dépistage systématique des femmes de moins de 50 ans comme le fait par ailleurs la Province de Liège. Nous avons déjà eu dans un passé encore récent, le plaisir de confronter nos points de vue à ce propos.

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- Si vous le permettez...

M. BASTIN, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous laisserai parler après, vous pourrez parler tant que vous voudrez, autant que vous voudrez, comme vous voudrez, simplement, laissez moi le temps juste, dans l'exercice de la question que j'ai posée.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

Le KCE complète ici son rapport en prenant en compte le cas des femmes présentant un risque accru.

Le Centre fédéral d'expertise rappelle que le principal facteur de risque est la présence d'un cancer du sein dans les antécédents familiaux. Sur base d'une anamnèse familiale, il y a lieu de distinguer trois groupes à risque : risque moyen, risque accru et risque fortement accru.

Le Centre fédéral recommande une mammographie annuelle à partir de 40 ans jusqu'à 49 ans chez les femmes exposées à un risque accru. Cette mammographie doit être pratique dans le respect des recommandations et des exigences de qualité européennes.

Chez les femmes à risque fortement accru prouvé, le Centre préconise une IRM et une mammographie annuelle dès l'âge de 30 ans, ou 5 ans avant l'âge du membre de la famille chez qui le diagnostic a été posé au plus jeune âge.

Par rapport aux services des cars de dépistage de la Province de Liège qui invitent toutes les femmes de 40 à 49 ans à venir subir ce dépistage avec notamment le risque de faux-positifs qui seront détectés et qui stresseront fortement les personnes victimes de ces erreurs de diagnostic, ne serait-il pas opportun d'envisager de cibler spécifiquement les personnes invitées à venir subir un dépistage à savoir les femmes à risques accrus ou fortement accrus ?

Enfin, la Province a durant cette législature consacré des moyens conséquents pour son autopromotion, que ce soit par l'organisation des villages provinciaux itinérants, une nouvelle charte graphique plus contemporaine, une récente campagne d'affichage impressionnante notamment dans sa quantité et des Conseils provinciaux thématiques retransmis en direct sur nos deux télévisions communautaires, dont nous aimerions d'ailleurs pouvoir évaluer l'impact d'ici la fin de la législature notamment en terme d'évolution d'audimat.

Je ne peux qu'encourager la Province à cibler sa communication notamment envers les professionnels de la santé et qui comprennent peu ou mal l'affectation des moyens plus que conséquents consacrés à la Province et ce, dans une concertation qui toucherait de manière structurelle ces professionnels de la santé et leurs organes les représentants.

Il est difficile pour eux de soutenir ces actions si les

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

revues médicales professionnelles lues par ces professionnels et si les rapports du centre d'expertise fédéral recommandent des actions inverses de celles effectuées par la Province de Liège.

Je vous remercie Monsieur le Député-Vice-Président, Chers Collègues.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'invite à présent M. le Député PIRE à la tribune. Vous avez la parole M. le Député pour les deux questions d'actualité qui vous concernent.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. En même temps, je ne voulais pas interrompre l'orateur mais préciser qu'il ne s'agit pas de dépistage des femmes mais du cancer du sein chez les femmes. Quoi que ça concerne un peu les hommes, Fernandel est mort d'un cancer du sein.

Cela étant, que dire, qu'il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre ! C'est vrai que pour entendre, il faut être là. Ou il n'y a pas pire aveugle que celui qui ne veut pas voir.

Enfin, il s'agit en effet ici, et je remettrai d'ailleurs une copie de la réponse à notre collègue, il s'agit ici d'un problème de santé public important et malgré tout le plaisir que j'ai en effet à apporter des précisions voulues, je pense que ces problèmes doivent être appréhendés d'une manière tout à fait sérieuse. Et que vous soyez ici le porte parole du Centre fédéral d'expertise de soins de santé ou que vous ayez quelqu'un dans votre entourage qui vous alimente, ça peu m'importe mais tout compte fait, ça ne me dérange pas moi, à chaque Conseil, je peux répéter tout ce que l'on fait en terme de campagne mais surtout le sérieux et la crédibilité scientifique que nous venons y apporter.

Il est vrai que la publication du Centre fédéral d'expertise dont vous parlez, je l'ai lui puisque je reçois régulièrement ce bulletin, et nos services et ceux qui assurent la crédibilité, je pense notamment au Centre Universitaire du CHU qui assure la lecture de nos mammographies donc, vous comprenez bien que s'il y avait le moindre doute, la campagne serait arrêtée immédiatement.

Je réponds à votre question même si, mais ne soyons pas mesquins, elle a été déposée hors délais mais je pense que ça vaut la peine et en tout cas, ça ne peut pas se solder par « votre question était hors délais donc on ne va pas y répondre ».

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

L'urgence, je veux bien mais en fait j'aurais pu me contenter de vous remettre les comptes rendus analytiques des Conseils provinciaux de mars, de la thématique « Santé » de juin dernier, ou encore mon intervention à cette tribune en octobre dernier.

Alors, c'est bien, je veux remercier notre collègue pour l'intérêt qu'il porte à ce dépistage qui, ça c'est une façon de répondre aux préoccupations de certains au niveau du Centre Fédéral d'Expertises, qui est ressenti très positivement dans l'ensemble de la population et auprès de la population féminine concernée.

Je ne vais évidemment pas me limiter au fait, au rapport du KCE publié il y a 15 jours à peine mais quand même prendre comme vous le thème qui est « Dépistage du cancer du sein : comment identifier les femmes exposées à un risque accru - quelles techniques d'imagerie utiliser ? ».

Le Centre fédéral d'Expertises, avec ses études, porte essentiellement sur un volet, j'ai eu l'occasion de vous le dire, qui est économétrique, économie de la santé, et qu'il étudie dans le domaine des soins de santé et de l'assurance maladie.

Ce n'est donc pas une société scientifique médicale même si elle réunit un certain nombre de médecins, selon les spécialités des paramètres étudiés. C'est avant tout et je vous l'ai dit, de l'économétrie de santé public. Rapport, coût, bénéfices. Mais il est vrai également que votre Collège et l'ensemble des membres du Conseil provincial lorsqu'ils initient et maintiennent les politiques sont effectivement, également concernés par cet aspect des choses.

Ainsi, concernant le dernier rapport dont vous faites état, je voudrai apporter la précision suivante et je cite « Les experts externes consultés, au nombre de 12, ne sont pas co-auteurs du rapport scientifique et n'étaient pas nécessairement d'accord avec son contenu ». Vous avez vu ça ! Les experts externes consultés. Partout dans le pays, au nombre de 12 ne sont pas co-auteurs du rapport scientifique et n'étaient pas nécessairement d'accord avec son contenu. Il en est de même pour les validateurs externes au nombre de 3 ceux-là.

Ainsi donc, le KCE dans ses rapports ne tient compte que de la mortalité dans son évaluation. Concernant le dépistage initialement basé sur la conséquence en termes de mortalité, de nombreuses études ont mis en évidence que cette restriction à la mortalité doit être revue tout à fait fondamentalement.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

Par contre, s'il est incontestable que les dépistages influent en partie sur celle-ci, leur rôle est prépondérant dans la qualité de vie puisque la découverte d'une pathologie non encore symptomatique, parce que c'est cela le dépistage, permet d'appréhender des possibilités de soins les plus adéquats avant que la maladie ne montre son étendue.

En termes de qualité de vie, le dépistage joue donc un rôle prépondérant puisqu'il permet à la médecine de rechercher la meilleure prise en charge d'un cas individuel qui ne se serait pas révélée sans lui.

Je signale qu'heureusement un mammoth positif n'est en rien, et ça lors de l'accueil dans le car de toutes les personnes, les femmes en l'occurrence, sont prévenues en disant qu'un mammoth positif n'est en rien la signature d'un cancer. Il en va de même pour le dépistage des affectations prostatiques pour les hommes. Mais dans tous les cas, il permet d'attirer l'attention, d'orienter vers une investigation complémentaire et si nécessaire d'y réserver le traitement le plus judicieux et j'ajoute que c'est bien sûr amener des personnes qui se sentent en bonne santé à être dans le circuit médical et il est évident que, au moindre doute, vers qui les envoie-t-on, vers les médecins généralistes que vous connaissez bien.

Donc, comme vous le rappelez très justement, dans le précédent rapport, celui de 2010, le Centre fédéral d'expertises n'avait pas jugé pertinent de recommander le dépistage systématique du cancer du sein chez les femmes de moins de 50 ans comme le fait la Province de Liège et celui, depuis bientôt 20 ans.

Aujourd'hui, en 2011, un an plus tard, le même Centre Fédéral complète ce rapport pour en apporter la recommandation suivante et je cite : « dans le cas des femmes à risque fortement accru prouvé de cancer du sein, il est recommandé une IRM et une mammographie annuelle dès l'âge de 30 ans ou 5 ans avant l'âge du membre de la famille chez qui le diagnostic a été posé au plus jeune âge ».

En quoi cet item concerne t'il la population générale ? Très heureusement, la plupart des personnes ne sont pas à risque, et c'est bien la raison qui motive notre dépistage.

Je tiens à repréciser que notre service est un service de prévention et qu'il s'adresse, mais pas exclusivement, à des

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

personnes qui ne sont jamais entrées dans le circuit des soins de santé. C'est là une de nos missions, c'est les faire intégrer ce circuit, c'est amener dans le circuit médical, des personnes qui se sentent en bonne santé et vous connaissez le vieil adage qui dit que « une personne en bonne santé est un malade qui s'ignore »

Et en 2012 me direz-vous, et bien j'espère que le Centre Fédéral, et la question est posée, va-t-il compléter également ses propos pour en arriver à ce qui se fait en Province de Liège depuis déjà 20 ans : le service de dépistage qui invite toutes les femmes de 40 à 49 ans à venir réaliser un dépistage. S'il est d'accord, il n'y aura plus de controverse. Je vous signale quand même que lorsque le Fédéral, il y a 10 ans, a enfin mis à son programme le dépistage systématique du cancer du sein, il ne l'a fait en effet qu'à partir de 50 ans mais l'expérience que nous avons nous des 10 années passées révélait en fait un tiers des cas de cancer dans la tranche des 40 - 50 ans. Alors ça, ça nous interpelle très fort, c'est ce qui a été soumis au Comité Scientifique et c'est ce qui a validé le dépistage pour cette tranche d'âge. J'ajoute que dans la tranche des 40-50, le dépistage se fait annuellement.

Donc, je pense que la controverse n'aura plus lieu d'exister. Je vous ai dit que ce qui guidait le Centre Fédéral ne sont pas des considérations strictement médicales et également des considérations de type économique. Je réponds à cela que pour moi la santé n'a pas de prix, et donc, je voudrais aussi vous informer comme vous semblez d'ailleurs l'ignorer, que le Bureau de l'Académie Royale de Médecine, ça c'est autre chose, a constitué une Commission chargée d'examiner la problématique du dépistage du cancer du sein suite au projet de modification des modalités de remboursement des actes de sénologie annoncé par l'INAMI en 2010 et des réactions du groupement des sénologues à ce projet.

En effet, sans rentrer dans trop de détails, cela avait quand même suscité pas mal de réactions.

Parmi les recommandations qui ont été proposées, approuvées, par le Bureau et approuvées par l'Académie Royale de Médecine en 26 février 2011, la recommandation suivante nous conforte dans nos actions, je cite : « L'accès des femmes asymptomatiques âgées de 40 à 49 ans ou de 70 ans et plus, je signale aussi que le Fédéral se limitant à 70 ans, nous nous allons jusqu'à 75 ans, donc l'accès des femmes asymptomatiques âgées de 40 à 49 ans ou de 70 ans et plus, peut être encouragé, la pertinence de ce dépistage devant être évaluée ». Et peut-être aurons-nous à nouveau non plus 10 ans mais 20 ans d'avance, d'ici quelques temps, avec dépistage.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

Tout cela pour vous dire que nous n'avons pas attendu le rapport du Bureau Fédéral pour nous mettre en ordre de marche. La Province de Liège se veut active et même proactive surtout quand il s'agit de la santé de nos citoyens.

Alors, ça c'est le fondement même de la prévention. Ce n'est pas une décision des intervenants politiques. Je rappelle que ce dépistage et ses modalités de tranches d'âge et autres considérations, fiabilité en terme de lecture, se font en concertation avec le comité scientifique réunissant les spécialistes de la région, je l'ai dit et je le redis, les représentants des médecins généralistes, des médecins spécialistes, des gestionnaires d'hôpitaux.

Comme vous le savez, un tiers des cancers continue aujourd'hui encore à affecter des femmes de moins de 50 ans, c'était le cas il y a 10 ans, c'est toujours le cas aujourd'hui. Je signale d'ailleurs qu'au départ, c'était 70 ans, nous allons jusqu'à 75 ans et les résultats que nous enregistrons dans cette tranche de 70 à 75 ans nous encouragent bien évidemment à persévérer, à examiner les femmes de cette tranche d'âge.

Début 2012, le Bureau Fédéral auquel vous faites allusion publiera un rapport concernant le dépistage dans cette tranche d'âge, à savoir les plus de 70 ans. Je suppose que je ne vous l'apprends pas.

Pour en terminer, depuis 2010, nous avons décidé, à l'instar de toutes nos actions de prévention secondaire, d'établir une convention de partenariat avec le service de sénologie de l'Université de Liège. Je rappelle ça pour bien expliquer la crédibilité scientifique de ce que nous faisons.

Et c'est le chef du service de sénologie de l'Université, le Professeur Eric LIFRANGE, sénologue, responsable académique, chargé de cours, qui enseigne à tous les futurs médecins. C'est important qu'on initie tous les futurs médecins, ça n'a peut être pas toujours été le cas dans le passé, c'est pour ça que certains ou certaines qui sont médecins aujourd'hui n'ont peut être pas eu cette formation, mais il est également, le Professeur LIFRANGE, chargé de la formation des spécialistes en la matière.

Cette collaboration entre le Service Universitaire de Sénologie et le service des cars, comme dans d'autres dépistages que nous organisons, va nous permettre évidemment de dégager des

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

pistes afin d'améliorer encore notre action de dépistage mais également de garantir toute la légitimité de nos actions de dépistages.

Je vous rappelle encore que le service des cars répond aux exigences européennes en matière de qualité. Chaque mammographie est vue par deux lecteurs indépendants et qu'en cas de divergence d'interprétation, un troisième lecteur est appelé.

De plus, comme vous mettez ça en doute également, nos deux cars sont équipés de la toute dernière technologie digitale qui représente un avantage dans le cas des femmes jeunes et celles à forte densité mammaire, comme le note le Centre Fédéral. Preuve en est que nos investissements ne sont pas dénués de sens bien au contraire. De plus, ça c'est quand même aussi fondamental, nos lecteurs tiennent compte des antécédents familiaux et de différents autres facteurs qu'ils signalent aux médecins généralistes.

J'en terminerai avec quelques chiffres de l'année 2011 : pour le dépistage du cancer du sein, c'est 6372 femmes qui se sont présentées dans nos cars dont 3896 dans la tranche d'âge 40-49 ans, 1726 dans la tranche 50-69 ans et 750 dans la tranche 70-74 ans.

Comme vous pouvez le constater, les femmes sont particulièrement sensibilisées dans la tranche d'âge 40-49 ans car nous sommes les seuls aujourd'hui à oser leur proposer un dépistage gratuit, c'est-à-dire financer par le contribuable provincial et notre objectif est en fait de sensibiliser toutes les populations parce que la Santé, c'est aussi l'affaire de tous et donc une affaire très sérieuse, vous pouvez m'interroger à chaque Conseil, j'y répondrai avec le même sérieux car je crois vraiment qu'il s'agit d'un problème de santé publique énorme et les résultats que nous avons engendrés nous encouragent vraiment à continuer. Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur le Député, vous répondez maintenant à l'autre question sur la sensibilisation des jeunes à la qualité de l'environnement sonore de Mme BINET.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Bien. Je remercie notre Collègue Marie-Claire BINET parce que sa question relative à la sensibilisation de nos jeunes à la qualité de leur environnement sonore c'est important et ça me permet d'abord de rappeler que la Déclaration de politique générale du Collège provincial 2006-2012 reprend cette problématique de nuisances sonores, des troubles de l'audition comme étant une des priorités.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

« Liège Province Santé » et le Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, fait que nous sommes particulièrement attentifs à cette problématique et il est évident que nos actions doivent rencontrer les recommandations de l'OMS qui préconise vivement d'améliorer la sensibilisation par rapport aux niveaux et aux coûts des déficiences auditives ainsi qu'aux possibilités de prévention et de réadaptation. L'enjeu en vaut la peine à court mais surtout à long terme.

Les nuisances sonores aujourd'hui sont l'une des causes importantes des troubles auditifs chez les jeunes. Ce ne sont donc pas des problèmes anodins et peu fréquents. Nous nous penchons sur cette question chaque 16 novembre, journée mondiale de l'audition et nous avons fait différentes séances d'information et de sensibilisation avec l'Université et avec le Professeur Lefebvre en particulier.

Une des premières manifestations des effets destructeurs s'opère par le phénomène d'acouphènes ressentis au quotidien.

Pour les jeunes générations, le grand danger c'est celui que trop peu évaluent à leur juste valeur, c'est le bruit engendré par les activités de loisirs. Pour situer les choses, 50 à 55 décibels, dans une autre vie, j'ai connu à partir de 50 à 55 décibels, on expropriait le long d'une route ou d'une autoroute. Ici, avec les MP3, les discothèques et autres, on est à 100 - 110 décibels, cela provoque des dégâts qui sont irréversibles au niveau de l'audition. Dès lors, les musiques, en concerts ou les baladeurs ou la sonorisation des lieux de vie ou de trajets, les chaînes hifi dans les voitures par exemple et je peux vous dire ici que dans la rue du Palais, j'entends le bruit des voitures mais j'entends aussi le bruit des chaînes hifi dans les voitures, j'entends même les vibrations de la musique. C'est horrible. Dès lors, dans certaines discothèques, 115 décibels, or je vous ai parlé tout à l'heure du niveau de confort 50-55 décibels, c'est à partir de 85 décibels qui constituent la limite pour ne pas mettre l'oreille en danger, aussi des sports mécaniques qui sont sources de bruits et à l'occasion desquels d'ailleurs, on distribue des bouchons d'oreilles.

Dans les années 70, une étude a montré que le bruit avait baissé de plus de 10 dB, mais les adolescents aiment le bruit et c'est notre mission à nous de leur dire : le bruit fait partie intégrante de leurs univers et en Belgique, 11% des moins de 17 ans souffrent d'une perte auditive supérieure ou égale à 20 dB et

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

c'est irréversible.

Un jeune de 25 ans qui ne se préserve pas du bruit souffre des mêmes troubles auditifs qu'une personne de 50 ans indemne de traumatisme sonore. 44% des jeunes, qui écoutent de la musique trop forte, présentent un certain degré de surdité.

Un utilisateur de baladeur sur cinq passe plus de 5 heures chaque jour à écouter de la musique à plus de 100 dB, alors que le seuil douloureux, j'ai parlé de 85 tout à l'heure, mais le seuil douloureux qui entraîne des lésions irréversibles c'est 130 dB, c'est-à-dire pratiquement autant qu'un avion de chasse qui décolle à quelques mètres de distance.

En respectant des règles simples, il est possible de s'en préserver et c'est la campagne que nous avons initiée il y a déjà plusieurs années en collaboration d'ailleurs avec Ann CHEVALIER pour tous les fléaux qui menacent les jeunes et nous continuons aujourd'hui avec Katty. Le bruit étant vraiment un des grands fléaux d'aujourd'hui pour les jeunes.

Alors, la prévention s'impose plus que jamais. Nous sommes présents sur l'ensemble des rassemblements de jeunes, les festivals de musique depuis Belzik festival en passant par les Ardentes, les Francofolies ou le bal des étudiants à l'ULg et d'autres manifestations. Nous sommes partout là où il y a des jeunes pour les sensibiliser à cela.

Donc, votre question met vraiment en évidence l'importance de cette problématique et « Liège - Province festive », c'est l'un des aspects importants de la campagne que nous menons.

Nous avons organisé plusieurs Jeudi-Santé, je l'ai dit en commençant, c'était en 2007 « bruit qui court, bruit qui nuit ... » et cette conférence-débat était évidemment organisée avec la parfaite collaboration de scientifiques et nous avons la chance d'avoir à Liège un spécialiste mondial, le Professeur Philippe LEFEBVRE

« Liège Province Festive ». L'objectif est donc de sensibiliser les jeunes de 12 - 25 ans sur les comportements à risque. Plusieurs thèmes dont celui du bruit et de la surdité et de nous retrouver donc dans tous ces rassemblements où il y a une majorité de jeunes. Nous avons aussi envisagé, à l'instar de Paris Festif, de passer une charte avec les exploitants de discothèques car ils sont évidemment les premiers à demander effectivement à limiter le nombre de décibels et ils sont tous preneurs.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

Bruxelles Festif d'ailleurs le fait également. Donc, nous on a voulu dire que la province de Liège est une province où on s'amuse donc, « Faites la FETE sans perdre la TET E », cela signifie qu'on peut toujours faire la fête mais qu'il y a quand même quelques bons réflexes à adopter.

Alors, une des... distribue des bouchons d'oreilles avec une petite brochure qui sensibilise avec l'évaluation du nombre de décibels, c'est pas linéaire, c'est exponentiel, donc le but de tout ça n'est évidemment pas de lancer des interdictions mais de les avertir et de les conscientiser au danger afin de leur garantir l'intégrité acoustique et je vous dis, les dégâts provoqués sont irréversibles. Donc la campagne « Liège Province Festive » était également d'ailleurs présente sur l'ensemble des villages provinciaux et les écoles y ont donc été invitées et est finalement à la disposition du public le plus large et nos centres locaux de Promotion de la Santé relayent également ces campagnes là.

Quelques chiffres pour terminer : depuis son lancement, c'est plus de 50.000 bouchons d'oreilles qui ont été distribués dans plus de 100 manifestations.

Sur l'année 2011 par exemple, c'est 25 événements ont été couverts par notre campagne. Les PMS et PSE sont également sensibilisés et abordent bien sûr cette problématique dans le projet mené par Paul-Emile MOTTARD « Réussir ensemble ».

Donc voilà, quelques recommandations très simples, pas des interdictions mais modérons simplement le son de nos divers émetteurs, éloignons nous des enceintes acoustiques pendant les concerts portons des protecteurs invisibles, ils diminueront l'intensité du son mais la qualité en sera améliorée.

Voilà, j'ai souhaité qu'on puisse, à chacun et à chacune d'entre vous de distribuer un exemplaire de ces petites brochures avec les bouchons d'oreilles qui sont bien évidemment à votre disposition.

J'ai dit, je vous remercie.

(Distribution de bouchons d'oreilles aux conseillers).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Député.

Document 11-12/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012**provincial sur la participation de l'Association des Provinces wallonnes et de la Coordination provinciale des Pouvoirs Locaux à la mise sur pied du programme stratégique transversal communal.**

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION, vous venez à la tribune ?

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Mme la Présidente. Mes Chers Collègues.

Je ne vais évidemment pas relire la question mais je pense que notre nouveau règlement d'ordre intérieur qui va entrer en vigueur permettra encore une meilleure dynamique sur les questions et j'en ai évidemment informé le Député provincial en charge.

Nous venons de prendre connaissance d'un nouveau concept « Communes - Villes - Régions Amis des aînés » dans le cadre de cette année Européenne du vieillissement actif comme on dit, et là, il y a de nouveau une initiative qui touche Villes, Communes, Régions et donc, je pense que dans notre grande réflexion supracommunalité, Association des Provinces, coordination provinciale, voilà peut être une nouvelle thématique intégrée.

Je ne demande pas à l'improviste une réaction mais je me permets de dire, soyons vigilants, soyons proactifs dans notre intérêt et dans l'intérêt de tous nos citoyens. Merci pour votre écoute.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION, je passe à présent la parole à M. Paul-Emile MOTTARD. Vous avez la parole M. le Député.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues.

Monsieur le Conseiller DRION, le programme ou plan stratégique transversal, soit en abrégé le PST, est, comme vous le soulignez, un outil de gestion pluriannuel alliant, à la fois, les axes stratégiques du projet politique et l'efficacité administrative.

Il doit avoir pour objectif de coordonner et de fédérer les différentes politiques sectorielles, de définir des objectifs opérationnels en les déclinant en actions et en moyens d'actions.

Partant du constat qu'il n'existe actuellement aucun modèle structuré sur lequel pourrait s'appuyer le programme de politique générale que les collèges provinciaux et communaux sont appelés à établir pour la durée de la prochaine législature, le Gouvernement

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

wallon a, dans sa Déclaration de Politique Régionale, exprimé sa volonté d'inciter les communes et les provinces à élaborer un plan stratégique en début de législature.

A cette fin, le Ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan, a chargé un des douze groupes de travail qu'il a mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de la D.P.R. de proposer un « modèle » de plan stratégique transversal. L'A.P.W. a, effectivement, participé à la réflexion puisque l'A.P.W. participe à l'ensemble des groupes de travail et donc à participé à la réflexion qui a été menée au sein de celui-ci et dont le pilotage avait été confié à l'Union des Villes et des Communes.

Le vade-mecum consacré au « programme stratégique transversal communal » et publié en décembre 2011 par l'U.V.C.W. dans un numéro spécial est le fruit de cette réflexion.

Mais où en est-on en ce qui concerne le plan stratégique transversal provincial ?

A cet égard, il convient de prendre en considération le fait que, dans le cadre du chapitre consacré à la « réforme » des provinces, et vous le savez, plus précisément à la définition des « axes prioritaires », sujet qui a fait l'objet ici-même d'un débat approfondi et fructueux il y a plus d'un an, la D.P.R. stipule et vous permettez de peut être rappeler cet extrait de la Déclaration de politique Régionale :

« Ces axes prioritaires, négociés avec la Région et les Communautés, le cas échéant après une consultation des communes, seront déclinés dans un plan stratégique provincial en une série de missions et d'objectifs variables en fonction des spécificités de chaque province et, le cas échéant, des bassins de vie qui la composent ».

Il en résulte que, à l'évidence, les « axes prioritaires provinciaux » constituent le socle des programmes stratégiques transversaux provinciaux.

Dès que l'étude portant sur la synthèse des « actes prioritaires » définis par chacune des Provinces aura été finalisée et pour rappel, vous le savez puisque vous êtes administrateur de l'A.P.W., cette étude est menée avec l'appui scientifique du Professeur Christian Behrendt que nous avons d'ailleurs sollicité et qui nous a accompagné ici à Liège mais l'A.P.W. s'est également tournée vers lui et nous allons en discuter lors de notre prochain Conseil d'administration de la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

semaine prochaine. Donc, après cette étape, l'A.P.W. réunira les représentants des Provinces afin d'établir un canevas commun de PST provincial, ce canevas pouvant, bien entendu, être adapté en fonction des spécificités provinciales.

A cet égard, je crois devoir formuler dès à présent deux observations. Il me paraît d'abord utile de rappeler que les Provinces ont d'ores et déjà mis en place des plans stratégiques intégrant des objectifs, des actions et des estimations chiffrées. Leur contenu pourra ainsi se fondre dans les futurs PST. Je citerai bien sûr le Plan « Envol » de notre Province mais également le Contrat d'Avenir Provincial à Namur ou encore le Plan stratégique et opérationnel pour ce qui concerne la Province de Hainaut.

Ma deuxième observation porte sur le fait que les « axes prioritaires » définis par les Provinces comportent un volet consacré « au soutien aux communes et à la supracommunalité ». Parallèlement, et ainsi qu'il résulte du vade-mecum publié par l'U.V.C.W., le plan stratégique transversal communal devrait lui aussi intégrer, quand il s'agit d'actions transcommunales, les éventuels partenariats avec d'autres pouvoirs dont les provinces. Je renvoie un peu à votre réflexion que vous avez formulée ici à la tribune en complément de votre question écrite. Donc, sur ce point, il y a donc un parallélisme à établir entre les PST provinciaux et communaux.

Enfin, en ce qui concerne le second volet de votre question, à savoir si la Coordination Provinciale des Pouvoirs locaux ne devrait pas être étroitement associée à la démarche de mise sur pied du PST, je m'en réfère à l'agenda pour vous informer que le Président, notre Président André GILLES a fait inscrire le point et nous avons reçu la convocation et effectivement ce point est à l'ordre du jour et donc il a été anticipé et il sera abordé à la réunion du 1^{er} février. Voilà. Merci de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député.

IX.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 11-12/104 : Modification de la représentation provinciale au sein des diverses sociétés et associations : remplacement de Mme Marlène BONGARTZ-KAUT (ECOLO), Conseillère provinciale démissionnaire.

(Voir rapport).

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 11-12/104. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, Mme Mélanie GOFFIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme GOFFIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Le rapport a été adopté par consensus, à l'unanimité donc, et voilà les deux projets de résolutions annexés au rapport du Collège provincial et relatif à la modification de la représentation provinciale au sein des diverses sociétés et associations concernant le remplacement de Mme Marlène BONGARTZ-KAUT, Ecolo, Conseillère provinciale démissionnaire ont été acceptés par consensus.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/106 : Signature du Protocole additionnel à la Charte d'Amitié et de Collaboration entre le Département des Côtes d'Armor et la Province de Liège

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 11-12/106. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, M. André DENIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues.

Le Bureau s'est réuni pour examiner le document 11-12/106 relatif à un protocole d'accord entre la Province de Liège et le

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

Département des Côtes d'Armor.

C'est en 1995 qu'une charte d'amitié a été signée entre la Province de Liège et les Côtes d'Armor, ce texte a été suivi de programmations triennales sur les modalités à appliquer par tranche de 3 années.

Il y a eu un protocole de ce type de 2004 à 2007, depuis 2007 les actions se sont poursuivies sans nouveau protocole mais sur base de ce qui avait été conclu à l'époque.

Le texte qui vous est proposé est un texte généraliste qui porte sur 4 grands axes plus quelques actions à courts et à moyens termes, il s'agit par rapport au texte précédemment adopté d'une vue d'avantage transversale.

Suite à cette présentation, plusieurs questions ont été posées à la Commission, une première sur le système de management, une deuxième concernant les actions culturelles et si certaines actions, la question portait sur le fait de savoir si certaines actions s'inscrivent dans la continuité. Il a été répondu à cela que oui, bien évidemment, mais que la porte reste ouverte à toutes nouvelles demandes si certaines devaient arriver de la part des Conseillers provinciaux.

Enfin, dernière question, simplement pour savoir ce que signifie dans ce protocole d'accord les lettres « C » « G », suivies du nombre 22, il s'agit simplement d'une abréviation de Conseil Général puisque les Côtes d'Armor sont bien évidemment en France et « 22 » parce que Conseil Général numéro 22.

Suite à ces discussions, votre Bureau vous propose d'adopter le protocole additionnel à la charte d'amitié de collaboration avec le Département des Côtes d'Armor par 5 voix pour, 0 contre et 4 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/107 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Dramatique de la Communauté française - Centre Européen de Créations Théâtrales et Chorégraphiques - Théâtre de la Place » - Exercice 2009-2010/Prévisions 2010-2011.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 6 de l'ordre du jour (document 11-12/107). Il a été soumis à d'examen de la troisième Commission et c'est M. Franck THEUNYNCK qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. THEUNYNCK, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La Commission Culture s'est donc réunie ce mardi 24 janvier en vue d'étudier le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat programme entre la Province et l'ASBL « Centre dramatique de la Communauté française - Centre européen de créations théâtrales et chorégraphiques - Théâtre de la Place » - Exercice 2009-2010 / Prévisions 2010-2011 - document 11-12/107.

Le Député fait remarquer que le document indique bien le subside reçu par la Province. Le Commissaire à qui cette remarque est destinée répond que cela l'incite à approuver ce document.

A titre d'information, nous apprenons que le déménagement du théâtre devrait avoir lieu en 2013.

La Commission Culture, par 12 voix pour et 2 abstentions vous propose d'approuver le rapport d'évaluation du « Théâtre de la Place », exercice 2009-2010, document 11-12/107. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/108 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Comité Interprovincial des Affaires sociales de la Communauté française », en abrégé « CIAS » asbl - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 de l'ordre du jour (document 11-12/108). Il a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et c'est Mme Valérie BURLET qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

La cinquième Commission s'est réunie ce 25 janvier pour examiner le document que vous venez de citer. Aucune question ou remarque n'a été émise au sujet du rapport, il a juste été confirmé que les activités du CIAS allaient être reprises par l'APW et que donc, il allait être dissolu.

Le rapport a été approuvé par 10 voix pour et 3 abstentions... Dissout, dissout...

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/109 : Proposition de modification du règlement relatif à l'octroi d'un soutien financier à des projets de coopération au développement et d'intégration des populations d'origine étrangère.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour (document 11-12/109). Il a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et c'est Mme Francine REMACLE qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme REMACLE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

Votre cinquième Commission a donc examiné hier le document référencé 11-12/109 portant sur les modifications à apporter au règlement relatif à l'octroi d'un soutien financier à des projets de coopération au développement et d'intégration des populations d'origine étrangère.

Une Commissaire signale qu'elle est perplexe sur le rapport du Collège au Conseil. Pour elle, le projet de résolution proposé n'est pas assez explicite.

Le débat repose essentiellement sur la forme. Inutile de revenir sur le fond puisque la décision de modifier le règlement a été prise antérieurement.

Votre cinquième Commission a décidé l'ajout de : « Attendu qu'il convient de privilégier les actions menées sur le territoire de la Province de Liège par des ASBL de terrain » entre le premier et le second alinéa du projet de résolution présenté par le Collège, chose qui a été faite puisque les membres de la cinquième Commission ont dû recevoir le document modifié sur leur banc.

Un Commissaire fait alors une remarque d'ordre tout à fait général et demande une meilleure coordination dans l'établissement de la grille des réunions des différentes Commissions afin de chacun puisse assister à celle dont il fait partie.

Plus de remarque, plus de question, la Présidente passe au

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

vote. Le résultat en est le suivant : 10 pour, 0 contre et 3 abstentions. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, à votre tour de vous prononcer sur ce document.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Oui, vous avez la parole Madame BURLET.

Mme BURLET, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Je redis ici la désapprobation du groupe CDH-CSP de cette décision et de sa motivation.

Quand bien même, les associations concernées mènent leurs projets dans les pays en voie de développement, elles ont aussi, ici, en province de Liège, des actions importantes et nécessaires d'éducation et de sensibilisation.

Education et sensibilisation aux problèmes des populations de ces pays, éducation et sensibilisation à la solidarité et aux coopérations indispensables. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/110 : Désignation d'un receveur spécial des recettes pour des prêts à la construction et sociaux au logement.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour (document 11-12/110). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est Mme Lydia BLAISE qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provincial

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. En fait, ce point n'a soulevé aucune réflexion et c'est dont par 9 voix pour et 4 abstentions que la septième Commission vous propose d'adopter la résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/111 : Mise à disposition de la Commune de Waimes d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives communales en matière d'infractions environnementales.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour (document 11-12/111). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Jean-Claude JADOT qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Votre septième Commission n'a pas émis plus de remarque ni de question que le point précédent. Toutefois, un membre nous avait rejoint donc c'est par 10 voix pour et 4 abstentions qu'elle a adopté ce texte.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/112 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Nature de Botrange - Maison du Parc Naturel des Hautes-Fagnes-Eifel » - Exercice 2010/Prévisions 2011.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour (document 11-12/112). Il a été soumis à l'examen de la dixième Commission et c'est Mme Nicole DEFLANDRE qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Ce rapport d'évaluation n'a non plus soulevé aucune question donc, c'est par 7 voix pour et 2 abstentions qu'il a été approuvé.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/115 : Modification du statut organique du Centre Provincial de Formation des Agents des Services Publics d'Incendie

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

appelé « Ecole du Feu » rattaché à l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services d'Urgence et de Sécurité.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 1 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/115). Il a été soumis à d'examen de la sixième Commission et c'est Mme Isabelle ALBERT qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ALBERT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Une seule question lors de notre réunion du Conseiller GERARD : quel est le rôle des coordinateurs Zone home, la réponse lui fut donnée. Leur rôle est d'identifier les besoins de la zone pour structurer les plans de formation.

C'est donc par 9 voix pour et 5 abstentions que la Commission a clôturé ses travaux. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/116 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un minibus pour les besoins du C.H.S. « L'Accueil » de Lierneux.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 2 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/116). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Marc FOCCROULLE qui s'est

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. FOCCROULLE, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, j'essaye de tenir votre rythme, je vais essayer d'avoir le même débit de paroles, d'autant que le point n'a pas suscité de débat, juste une réflexion de la part d'un groupe qui a tenu à saluer le fait que les Services avaient joint au point le cahier spécial des charges permettant d'examiner en profondeur le mode de passation et le type de marché public soumis et c'est par 10 voix pour et 4 abstentions que le point a été adopté.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/117 : Règlement-tarif du laboratoire Santé et Cadre de vie - section toxicologie - de l'Institut Ernest Malvoz.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 3 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/117). Il a été soumis à l'examen de la septième Commission et c'est M. Jean-Marie GILLON qui s'est chargé de rédiger le rapport. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Ce point n'a fait l'objet d'aucune question, le résultat du vote est de 11 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 11-12/118 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de réparation du revêtement de la partie centrale de la cour de jeux à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Seraing à 4101 Jemeppe.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 11-12/118). Il a été soumis à l'examen de la huitième Commission et c'est Mme Betty ROY qui s'est chargée de rédiger le rapport. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues.

Le Président passe la parole au Directeur général qui nous informe au sujet de l'avancement des travaux et nous présente un plan de l'endroit où ceux-ci seront effectués.

Il s'agit de la partie centrale de la cour de jeux qui doit être rénovée. Le coût de cette rénovation est estimé à 93.164 € HTVA, soit 112.728 € TVA comprise.

Cette intervention est la troisième phase des travaux et couvre environ 250 m².

Le projet consiste à démolir le revêtement actuel pour le remplacer par un nouveau constitué de pavés autobloquants en béton de 8 cm posés sur une nouvelle sous aire. Ce revêtement permettra de supporter des charges occasionnelles comme par exemple les bus scolaires.

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

Monsieur le Directeur nous informe que l'on plantera des arbres, des Charmes, et des haies de feuillus comme aménagements verts.

Monsieur le Député rapporteur nous rappelle que le redéploiement des Services provinciaux est une des priorités. La politique est de regrouper les Services et le Personnel au sein de bâtiments rénovés et adaptés au développement durable, notamment en évitant des trop grands déplacements.

Les bâtiments inutilisés seront aliénés au plus vite, exemple le bâtiment du Boulevard de la Constitution a été vendu fin décembre pour la somme de 700.000 €.

Une question est posée par un Commissaire qui souhaite obtenir des précisions au sujet de l'épaisseur et de la préparation du sol qui devra recevoir les pavés en ciment. La réponse est donnée par les Services concernés.

Ensuite, le Président a fait procéder au vote et c'est par 10 voix pour, 5 abstentions et 0 contre que s'est clôturée votre huitième Commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, Monsieur POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

X.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2011, je le déclare approuvé.

XI.- Clôture de la réunion

SEANCE PUBLIQUE DU 26 JANVIER 2012

Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 16 février : à 15H00, réunion ordinaire et à 15H55 séance thématique.

La réunion publique est levée à 16H30'.

XII.- Séance à huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis-clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.